



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 48045

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'application de la loi de janvier 1999 visant à éradiquer les chiens dangereux. Selon les observations faites par des cabinets vétérinaires, il semblerait que peu de chiens considérés dangereux aient été stérilisés, contrairement à ce qu'impose la loi. De plus, de récents faits divers dramatiques ont mis en lumière qu'un certain nombre de ces animaux n'avaient pas été répertoriés. En conséquence, elle lui demande s'il entend mettre en place les mesures nécessaires à une stricte application de la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48045

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3774